

Nom de la compétition : 3ème ECM (Estuaire Challenge Multi)

Dates complètes : du 4 au 8 aout 2011

Lieu : Le Verdon sur mer- Gironde

Autorité Organisatrice : Cercle Nautique du Verdon

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers.
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. Cette régata côtière est réservée aux multicoques de plus de 24 pieds, possédant l'armement hauturier selon la division 240 de l'arrêté du 11 mars 2008.

Ces multicoques sont répartis en trois classes :

- La Classe 50'Open
- Les multicoques relevant de la Golden Oldies Multihull Association
- Les autres multicoques répondant aux exigences de la jauge Multi 2000

L'équipage doit être au minimum composé de 2 personnes

- 3.2. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.3. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 30



3.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au
Cercle Nautique du Verdon
Mairie du Verdon
9 Boulevard Lahens
33123 LE VERDON SUR MER
au plus tard le 30 juin 2011.

3.5. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

L'inscription à l'Estuaire Challenge Multi 2011 est gratuite sauf en cas d'inscription après le 30 juin 2011. Elle comprend les frais de bouche pour 5 personnes par bateau du 5 au 7 août 2011. Tout équipier ou invité supplémentaire devra régler la somme de 30 euros pour les 3 repas journaliers.

Toute inscription après le 30 juin 2011 devra être accompagnée d'un règlement de 100 euros de participation aux frais occasionnés par l'inscription tardive.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Le jeudi 4 août 2011 de 16 à 20 heures

5.2. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
05.08	10 h 30	toutes
06.08	10 h 30	toutes
07.08	10 h 30	toutes



6. JAUGE

Les opérations préalables de jauge se dérouleront Le jeudi 4 aout 2011 de 14 à 18 heures

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles à la confirmation des inscriptions le jeudi 4 aout 2011 de 14 à 18 heures
- Affichées selon les prescriptions fédérales

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Parcours côtiers et runs de vitesses.

9. SYSTEME DE PENALITE

9.1.1. Pour toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.1.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra après instruction être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2

10.2. Multi 2000 : classement selon temps compensé, système de point à minima.

10.3. Multi 50 : Classement en temps réel et système de point à minima

11. PLACE AU PORT

L'organisation prend en charge les places à Port Médoc.

Contactez impérativement la capitainerie du port pour la prévenir de votre arrivée.

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.



13. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Le Cercle Nautique du Verdon au 05 56 09 64 66 - info@voile-medoc.com